

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 09 juillet 2024

Le 09 juillet 2024 le Conseil Municipal s'est réuni, à 19h, sous la présidence de
Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 02 juillet 2024

Membres présents : Gilbert Longo, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,
Karine Mollier, Marc Rochet, Maryline Rivollet

Membre absent excusé : Léa Mollier

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Karine Mollier

- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 11 juin 2024**

Modification de l'ordre du jour :

- * La délibération téléalarme est supprimé
- * la délibération convention Tous au sport est supprimé
- * Rajout point association football féminin sur st Albin de Vaulserre

- **Décisions prises par le MAIRE**

- Le maire a validé les congés de Paul du lundi 29 juillet 2024 au vendredi 2 août 2024 et du mardi 13 août, le mercredi 14 août et le vendredi 16 août 2024.
- Le maire a signé le devis de maintenance annuel pour firewall 135€ HT soit 162€TTC
- Le maire a signé finalement un autre devis « seroo » à saint Clair de la Tour pour le disque dure 155€ HT 186€ TTC au lieu de 161.36€ HT 193.63 € TTC
- Nous avons reçu le rapport du contrôle de l'eau ,il est conforme.
- L'appel d'offre concernant la réhabilitation de l'hospice porté pour Soliha a été conclu
- Nous avons reçu ce jour la déclaration préalable de travaux pour la réhabilitation de l'hospice
- Le maire a réalisé une réunion avec Mr Philippe Gallien (nouveau directeur de la Maison du Département) et Mr Roger Marcel (Conseiller départemental) accompagné par Mr Michel Reynaud et Mr J.F Pillaud-Tirard (Maire de St Martin de Vaulserre et Maire de Saint jean d'Avelanne) pour exposer les projets des différentes communes ainsi que leurs problématiques.

*** Délibération Convention prestation bureau d'étude voirie avec les VDD**

Mr le Maire explique le contenu de la convention proposée par l'intercommunalité comme suit :
La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné a décidé dans le cadre de ses actions de mutualisation, la création d'un bureau d'étude « voirie communautaire » par le biais d'une convention pour des prestations de voirie.

Ce service permet 3 enjeux principaux :

- Apporter aux communes une aide administrative sur la gestion de la voirie communale,
- Apporter une aide à la programmation des travaux de voirie communale ainsi qu'une aide technique pour les opérations de maîtrise d'œuvre en phase d'étude et suivi des travaux,
- Permettre une optimisation financière grâce aux coûts du bureau d'étude et aux économies réalisées avec les groupements de commande.

Les communes qui souhaitent adhérer au service « prestations de voirie » bénéficieront d'une assistance technique pour exercer leur compétence voirie.

Aussi, une convention est établie afin de :

- Définir les prestations proposées par le service voirie de la Communauté de communes auprès de ses communes membres,
- Définir les modalités de fonctionnement et de travail des prestations de voiries,
- Préciser les responsabilités de la Communauté de communes et des communes adhérentes dans le cadre des prestations de voiries proposées,
- Déterminer la rémunération des prestations proposées par le service voirie de la Communauté de communes.

Il est précisé que la rémunération des prestations de voirie dans le cadre d'une opération complète, études et travaux, est différenciée si la commune adhère ou non au marché de groupement de commandes des travaux de voirie.

De plus, la rémunération des études et des travaux est différenciée afin de permettre une facturation à la fin de chaque phase.

Rémunération des prestations voirie :

La commune de SAINT ALBIN DE VAULSERRE n'étant pas adhérente au marché de groupement de commandes des travaux peut bénéficier du service selon les modalités suivantes :

Pour les opérations complètes études et travaux, le montant de rémunération de la prestation de maîtrise d'œuvre exercée par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est de :

- Taux pour les études : 3,90 % du montant hors taxes des travaux validés en phase projet,
- Taux pour suivi des travaux : 4 % du montant hors taxes des travaux du décompte général définitif.

Pour la réalisation d'actes administratifs de voirie, le montant de rémunération de la prestation de maîtrise d'œuvre exercée par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est de :

-Arrêtés de voirie :

-Alignements :

- fiche infra :

15 € par arrêté

50 € par opération d'alignement

GRATUIT

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, d'adhérer à la convention prestation bureau d'étude voirie avec l'intercommunalité des vals du Dauphiné et autorise Mr le Maire à signer le document nécessaire à la mise en place de cette convention

- **Délibération convention de Gymfit 2024 2025**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renouveler la convention avec l'association GYMFIT pour l'année scolaire 2024-2025.

Le tarif 2024-2025 sera de 6€/heure au lieu de 5€/ heure sur l'année 2023-2024.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de renouveler la convention avec l'association GYMFIT telle que présenté ce jour.

- **Point bulletin**

La distribution du bulletin mi-année est prévue avant mercredi 17 juillet 2024.

- **Point Coccin'ou**

« Aller vers les familles Avec un dispositif itinérant »

Différents besoins recensés

- Un isolement des familles dû à une situation de vulnérabilité (précarité, divorce, devenir parent, barrière de la langue)
- Un isolement des familles dû à l'impossibilité de se déplacer (pas de véhicule personnel, peu de transports publics etc.)
- Un isolement des familles dû à la pandémie
- Un manque de socialisation des enfants avant l'école
- Des modes d'accueil saturés
- Des modes de garde peu connus des parents
- Une difficulté à trouver de l'information et à connaître les services (PMI, LAEP, etc...)

Les objectifs du coccin'ou

- Accompagner la parentalité en favorisant les échanges entre pairs et en apportant des repères sur le développement des enfants, en proposant un lieu de rencontre convivial, qui favorise la consolidation du lien social dans les quartiers ou les communes.
- Rompre l'isolement des familles et renforcer les liens entre adultes.
- Orienter les familles vers des équipements ou dispositifs existants (PMI, EAJE, LAEP, dispositif d'insertion...).
- Favoriser les liens parents-enfants

- **Point fibre**

En attendant la fibre, le Département, dans le cadre de sa stratégie d'aménagement numérique, propose une solution via la transformation de son réseau THD radio jusqu'à 30 Mb/s à l'aide de l'antenne relais sur saint Martin.

- **Point application smartphone Illiwap**

4 Objectifs principaux

-Informer les habitants : actus, stations liées, annuaire, services personnalisés/portail famille...)

-Alerter tous les porteurs de l'application: notifications instantanées, messages géolocalisés, alertes SMS, outil d'alerte à la population PCS / PIS

-Créer un lien de proximité: sondage, boites à idées, signalement citoyen

-Découvrir le territoire: points d'intérêts, agenda mutualisé, 3 langues

La commune souhaite passer sur l'application Illiwap à compter de janvier 2025 en remplacement de l'application commune connectée.

- **Point Association Football Féminin**

Une association de football féminin souhaite se créer sur la commune, Mr. le Maire accompagné de Mr Longo, 2eme adjoint, ont rencontré le bureau de l'association ainsi que le district concernant les normes du terrain de football et des vestiaires sur la commune.

La commune donne son accord de principe pour remettre aux normes le terrain ainsi que les vestiaires afin d'accueillir l'association de football féminin sur la commune.

- **Point travaux**

- Travaux clocher« Renforcement de deux volées d'escalier d'accès au clocher de l'Eglise y compris palier intermédiaire » le devis de l'entreprise SAINTEMARIE Charpente de 2868.50€ HT soit 3442.20 € TTC a été validé.
- Travaux « Traitement des bois pour l'ensemble des bois de la structure clocher et les différentes plate-formes » le devis de l'entreprise SAINTEMARIE Charpente de 4360€ HT soit 5232.0 € TTC a été validé.
- Travaux de « Remise en état du marteau des sonneries de l'Eglise » le devis de l'entreprise Paccard 754€ HT soit 904.80€ TTC a été validé, les travaux seront effectués en même temps que l'intervention de contrôle prévu fin septembre 2024.
- Les Travaux de l'Eglise « traitement de charpente »ont commencé le 9 juillet 2024, les travaux de charpente débiteront le 15 juillet.
- Les travaux de terrassement de la station située impasse du plan et effectué par le SIEGA sera fait le 15 juillet
- Le changement des lampadaires du monuments aux morts en face de la Mairie en lampe LED sera fait le 10 et 11 juillet.

- **Point commissions.**

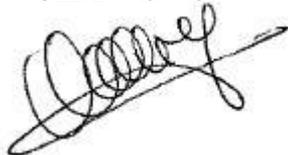
Le SIVU de l'école des 3 villages a validé le crédit pour une valeur de 100 000€ sur 10 ans pour financer le projet des travaux des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école pour 36 kVa.

- **Questions Diverses.**

Fin de la réunion à 21h11

Prochain conseil municipal le mardi 9 septembre 2024

Secrétaire de Séance
MOLLIER Karine



Le Maire,
Cédric MILANI



